

**CONFÉRENCE DE PRESSE
18 SEPTEMBRE 2024**

DOSSIER DE PRESSE

SNESUP FSU

LES UNIVERSITÉS ET LEUR PERSONNEL SOUS PRESSION

La rentrée dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) se déroule dans un flou préoccupant quant aux orientations politiques annoncées avant l'été et que nous avons largement dénoncées (acte II de l'autonomie des universités, « simplification » de la recherche, réforme du recrutement et de la formation des enseignant·es et CPE, etc.). Toujours pas de ministre en vue, mais les annonces sur le budget ne font que renforcer ces inquiétudes puisque le nombre d'universités en déficit monterait à 60 en 2024, contre 30 en 2023 et 15 en 2022.

Les chantiers de l'acte II de l'autonomie des universités et de la simplification du fonctionnement avec les organismes de recherche continuent d'avancer dans une opacité presque totale. Les établissements ne communiquent pas ou peu sur le sujet, en particulier auprès des personnels et des organisations syndicales. Alors que le président Macron se réjouit de la remontée de certaines universités françaises dans le classement dit « de Shanghai » (université Paris-Saclay en particulier) et que la ministre démissionnaire attribue ce « succès » à sa politique, le SNESUP-FSU rappelle que ces classements internationaux réalisés par des officines privées le sont sur des critères et des données opaques qui excluent des pans entiers de la recherche (les lettres et langues en particulier). Ils ne sauraient ainsi cautionner une politique qui vise à regrouper des établissements au détriment des conditions de travail, de la démocratie interne et du temps consacré aux activités de recherche.

La réforme de la formation des enseignant·es et des conseiller·ères principaux d'éducation, principalement portée par le MEN, semble être quant

à elle au moins reportée, mais là encore, sans gouvernement les incertitudes restent lourdes. Sur ce dossier, le SNESUP-FSU souhaite que de véritables discussions s'engagent avec les deux ministères impliqués à la même hauteur, les organisations syndicales et les personnels des INSPÉ, en charge de la formation.

En cette rentrée, le SNESUP-FSU alerte par ailleurs sur la part croissante des heures complémentaires dans le service des enseignant·es et des enseignant·es-chercheur·ses (5 millions d'heures complémentaires pour 13 millions d'heures de service) et du nombre d'heures réalisées par des vacataires (5 millions d'heures, représentant un peu moins de 20 % des heures totales de formation). Comment dans ces conditions travailler sereinement, collectivement et efficacement ?

Alors que les signaux alarmants se multiplient concernant le budget des universités, les lettres plafonds qui ont fuité annonceraient une baisse de 500 millions d'euros du budget de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires), à l'opposé de la hausse des moyens pourtant indispensables pour accueillir toutes et tous les bacheliers et bachelières dans l'enseignement supérieur public, permettre leur poursuite d'études et développer une recherche de qualité, indépendante de tout lobby.

Le projet de loi de finances 2025 ne peut évaluer ces questions qui concernent une grande partie de la jeunesse et l'avenir de notre pays. Plus que jamais, l'ESR doit être considéré comme un investissement et non comme une variable d'ajustement d'un budget de l'État déficitaire. ■

SOMMAIRE

RENFORCER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA POURSUITE D'ÉTUDES.....	3
LA RECHERCHE MALMENÉE.....	4
FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET CPE (FDE) : UNE RENTRÉE SANS RÉFORME NI MINISTRE MAIS PAS SANS PROBLÈMES !	5
SALAIRES, BILAN RIPEC ET REPYRAMIDAGE	6
LA DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : UN RISQUE FINANCIER INSUPPORTABLE	7
BUDGET DE L'ESR : LE PRÉCIPICE AUSTÉRITAIRE	8
UN SYSTÈME QUI NE TIENT QUE GRÂCE AUX HEURES COMPLÉMENTAIRES ET AUX VACATIONS	9
ANNEXE : 8 MESURES D'URGENCE DU SNESUP-FSU POUR L'ESR.....	10

RENFORCER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA POURSUITE D'ÉTUDES

Cette année, 945 500 candidat-es se sont inscrit-es sur Parcoursup, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2023 (917 000 candidat-es). Pour les seules candidatures lycéennes, cette augmentation se chiffre à plus de 15 %. À la fin de la phase d'admission principale, 85 000 candidat-es étaient toujours en attente d'une proposition, soit une augmentation de 10 %, par rapport à 2023, où ils étaient 77 000. Notons qu'au 9 juillet, plus de 26 000 candidat-es avaient déjà définitivement quitté la plate-forme, ce qui pose un grand nombre de questions sur leur avenir, questions auxquelles la rareté des bilans communiqués par le MESR ne permet pas de répondre.

Concernant la poursuite d'études en master et la deuxième année de mise en œuvre de la plate-forme Mon Master, à la fin de la phase de candidature, on dénombre 227 100 candidatures pour 174 400 places disponibles. S'il est trop tôt pour faire un bilan, deux faits sont saillants : l'augmentation de 8 % du nombre de candidatures, soit 17 700 de plus que l'an dernier, et la baisse d'attractivité des masters MEEF, à laquelle les incertitudes liées à la réforme du recrutement et à la formation des enseignant-es, annoncée puis suspendue, ont sans aucun doute contribué.

L'augmentation des dossiers de candidature (+ 35,7 % en Bourgogne, + 56 % à Limoges ou + 22,5 % à Panthéon-Sorbonne, par exemple) a une nouvelle fois engendré un surcroît de travail pour les collègues, d'autant plus que les

consignes ministérielles étaient de classer davantage de candidat-es (pour éviter le bug de l'an dernier qui avait amené les universités à lancer des phases de recrutement complémentaires locales pour remplir les formations). Enfin, les demandes de formations uniquement sous statut « étudiant » baissent (63,5 %, contre 69 % en 2023), tandis que celles sous statut scolaire et en alternance augmentent (31 %, contre 26 % en 2023). La place offerte à l'alternance, favorisée par l'avancement d'un mois du calendrier de la procédure, est toujours plus importante.

Face à la baisse constante du budget par étudiant-e, les établissements publics ont de plus en plus de mal à maintenir et à développer leur offre de formation pour accueillir toutes et tous les bachelières et bacheliers dans la formation de leur souhait, tout en maintenant des conditions d'études et de travail décentes. Le SNESUP-FSU revendique un budget de l'ESR à la hauteur des besoins en fonctionnement et en ressources humaines.

Il rappelle que, si l'apprentissage est une modalité pédagogique, il ne doit pas se substituer à la formation sous statut étudiant. Le SNESUP-FSU continue de demander la suppression des plates-formes Parcoursup et Mon Master, qui créent des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et génèrent des orientations subies, notamment vers les formations privées, qui ne se sont jamais si bien portées. ■

LA RECHERCHE MALMENÉE

« SIMPLIFICATION » DE LA RECHERCHE

À l'automne 2023, 17 sites universitaires et de recherche ont été désignés volontaires par le ministère pour faire des propositions de mesures de « simplification » et les expérimenter. Elles s'ajoutent à l'expérimentation de l'acte II de l'autonomie, voulue et annoncée par E. Macron, s'inscrivant dans la veine du rapport Gillet que nous avons critiqué dès sa parution. Principalement administrative, la simplification ne facilite en rien le travail des chercheur·ses et enseignant·es-chercheur·ses ni ne favorise l'acte de recherche. Le SNESUP-FSU déplore qu'une nouvelle fois, les mesures envisagées et « expérimentées » localement ignorent l'expertise des professionnel·les de la recherche, premier·ères concerné·es. L'avis des organisations syndicales n'a pas été pris en compte, ni nationalement ni localement : les informations données par les sites aux personnels et à leurs représentant·es l'ont été au compte-gouttes, ou parfois carrément occultées !

La recherche ne souffre pas principalement de sa complexité, mais d'un sous-financement chronique. Les difficultés actuelles de la recherche et des chercheur·ses ne se résoudront pas par des mesures administratives ou une délégation globale de gestion.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Le crédit d'impôt recherche représente plus de 6 milliards d'euros d'allègement fiscal par an pour un résultat effectif uniquement pour les petites entreprises (1,40 euro investi en R&D pour 1 euro de CIR). Dans les grandes entreprises, 1 euro de CIR donne lieu à 0,40 euro d'investissement en R&D. Il représente la première dépense fiscale en France et la première composante d'aide publique à l'innovation. Il réduit de fait de 5 à 15 points le taux implicite d'imposition sur les sociétés (avis de la Cnepi, 2021). Niche

fiscale très efficace pour les grandes entreprises composées de multiples sociétés, ce modèle ruineux et inefficace ne sera finalement pas remis en cause sous prétexte notamment de réindustrialisation de la France en cours. La modification du dispositif à la marge pour faire économiser 450 millions d'euros par an touche directement l'emploi des jeunes docteur·es (90 millions d'euros d'économies prévues). À rebours des efforts affichés pour améliorer l'emploi des docteur·es dans les entreprises, l'avantage fiscal octroyé aux entreprises lors de l'embauche d'un·e docteur·e (doublement de l'assiette fiscale) va de fait être supprimé. Dorénavant, ingénieur·e (bac + 5) et docteur·e (bac + 8) ouvriront droit à la même niche fiscale sous couvert de salaire identique. Non content de ne rien remettre en question de ce modèle, le gouvernement montre encore une fois le peu de considération qu'il a pour la formation par la recherche.

CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

Les classements internationaux – tout particulièrement celui de Shanghai – continuent d'être fortement commentés, la ministre démissionnaire se félicitant de la place occupée par les universités françaises, alors qu'Emmanuel Macron tweete : « Paris-Saclay est magique ! » Pourtant, le caractère opaque de ces organisations commerciales que sont les agences de classement, dont l'influence s'avère considérable sur la trajectoire des universités, est dénoncé par de plus en plus d'universités et d'organismes de recherche. Le SNESUP-FSU continue de dénoncer ce système élitiste fondé sur une logique de palmarès aux effets pervers pour les institutions d'enseignement supérieur et les chercheur·ses, alors que d'autres voies sont possibles et que la qualité de la recherche ne peut se mesurer uniquement à l'aune de ces évaluations biaisées réalisées sur des critères discutables. ■

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET CPE (FDE) : UNE RENTRÉE SANS RÉFORME NI MINISTRE MAIS PAS SANS PROBLÈMES !

La réforme de la FDE annoncée par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, et soutenue à toute force par Nicole Belloubet, ne sera finalement pas mise en œuvre. La rentrée 2024 se passe donc dans la continuité de la précédente pour ce qui concerne la structure de la formation, ce qui ne signifie pas qu'elle soit satisfaisante. Les problèmes structurels sont toujours là, au premier rang desquels la crise de recrutement des enseignant·es. Les réformes successives de la FDE, présentées comme des moyens de la résoudre, n'ont fait que l'aggraver.

Les conditions de formation dans les INSPÉ, issues de la réforme Blanquer (2021), ne se sont pas améliorées et soulèvent toujours les mêmes questions.

Les conditions d'études et d'entrée dans le métier ne sont pas satisfaisantes, notamment parce que des étudiant·es avant concours sont mis en responsabilité de classe(s), seul·es dès le début de l'année, et que volumes de formation, place de la recherche, accompagnement de stage, modalités d'évaluation sont autant de variables d'ajustement quand les moyens sont insuffisants, de sorte que tout repose sur la conscience professionnelle des équipes et la multiplication des vacances et autres heures supplémentaires.

Les conditions de travail des collègues dans les universités et dans les INSPÉ sont très préoccupantes : sur fond de crise financière dans de nombreuses universités et de chasse aux coûts par tous les moyens (réduction des surfaces d'enseignement, des bureaux des enseignant·es, économies sur le chauffage, le papier, réduction des personnels administratifs et des services qu'ils rendent à

la communauté, gel d'emplois), partout s'observe la dégradation des conditions de travail. À quoi s'ajoute la dévaluation des contenus dans la bouche même des ministres successifs et des rapporteurs de tout acabit, qui s'expriment sans connaître la réalité du travail considérable effectué dans les instituts et minorent systématiquement les enjeux de sa dimension universitaire et de recherche, accroissant la souffrance au travail et/ou une forme de désengagement des formateurs et formatrices.

Le SNESUP-FSU réitère ses exigences :

- financement des études pour les étudiant·es qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement ;
- entrée vraiment progressive dans le métier : pas de responsabilité seul·e en classe(s) dès le début de l'année ;
- année de stage pensée comme une année de formation, ce qui présuppose des ambitions scientifiques en termes de contenus et pas uniquement un « affichage » horaire de thématiques générales ;
- du temps et des moyens dans les INSPÉ pour la formation et l'accompagnement.

Avant toute nouvelle réforme, il est indispensable de prendre le temps nécessaire pour analyser les véritables raisons de la crise de recrutement et les besoins des futur·es enseignant·es et CPE, en s'appuyant sur toutes les actrices et tous les acteurs de la formation, en premier lieu les formateurs et formatrices qui accompagnent chaque jour les nouvelles générations d'enseignant·es et de CPE dont notre système éducatif a cruellement besoin. ■

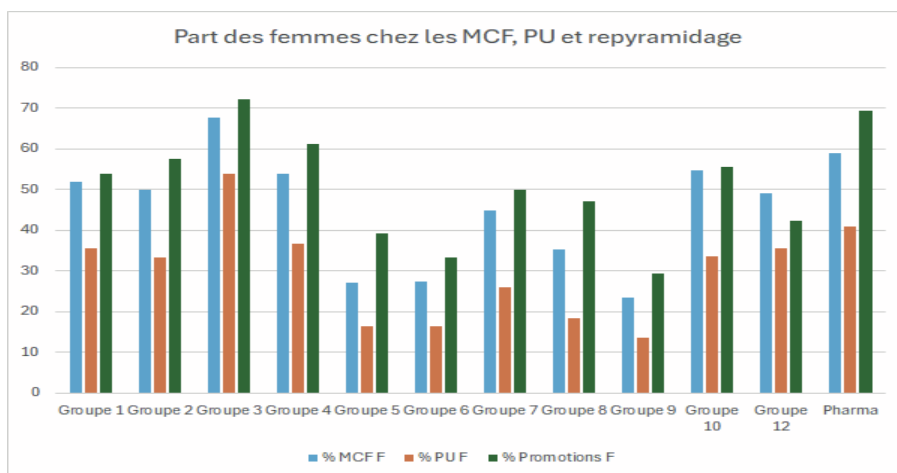
SALAIRES, BILAN RIPEC ET REPYRAMIDAGE

Malgré les nombreux gels de postes dans les établissements dans un contexte d'austérité budgétaire, l'explosion du nombre de départs à la retraite, notamment chez les professeurs d'université (PU), a entraîné une augmentation de la campagne emploi des enseignant-es-chercheur-ses, passant de 1 800 postes ouverts en 2021 à 2 400 en 2024. Le nombre de candidat-es par poste continue sa chute, passant de 7,7 en 2021 à 5 chez les maîtres et maîtresses de conférence (MCF), symptomatique du manque d'attractivité du métier d'enseignant-e-chercheur-e. Les causes de cette baisse sont multiples : baisse du nombre de thèses soutenues sur les dernières années, détérioration des conditions de travail et augmentation de la charge de travail sans compensation financière, manque de mobilité, etc.

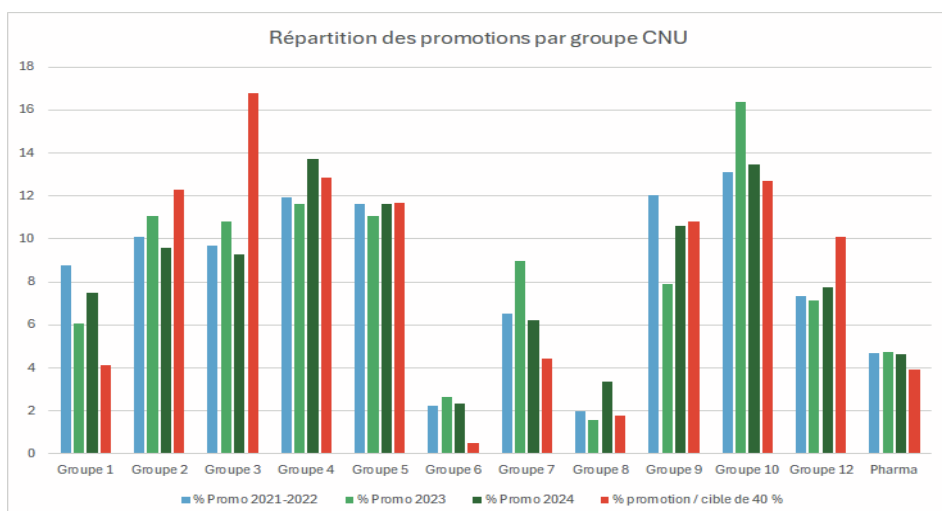
Conséquence de ce manque d'attractivité, moins de 9 postes sur 10 de MCF sont pourvus et presque 20 % des postes de PU ne sont pas pourvus en 2024, alors que les besoins sont criants. Cette baisse concerne également les enseignant-es de statut du second degré avec trois quarts de postes pourvus seulement en 2024. Cela représente près de 350 enseignant-es-chercheur-ses et 200 enseignant-es qui ne seront pas devant les étudiant-es pour cette rentrée.

Cette rentrée 2024 marque également la troisième vague de promotions internes dans le corps des professeur-es des universités, dont les décrets viennent juste d'être publiés au *Journal officiel*. Cette année encore, la quasi-totalité des promotions ont été pourvues, avec quelques établissements n'ayant pas pourvu une ou deux possibilités.

Contrairement aux deux sessions précédentes, pour lesquelles le nombre de femmes promues était de 52 %, cette année, plus d'hommes que de femmes ont été promus (196 hommes contre 192 femmes). Ces résultats sont la preuve que les établissements doivent encore se saisir de la question de la ségrégation de corps dont sont victimes les enseignantes-chercheuses, alors que le taux de femmes recrutées sur les dernières années sur les concours externes reste autour de 40 %. En regardant les promotions par groupe disciplinaire, la part des femmes promues est supérieure à la part des femmes parmi les MCF et les PU. Cependant, pour le groupe pluridisciplinaire, et notamment en Staps, la proportion des femmes promues est inférieure à la part de femmes MCF.



Le SNESUP-FSU continue de défendre un repyramidage national passant par le CNU en lieu et place de la procédure actuelle, qui laisse une grande latitude au chef d'établissement pour choisir le ou la candidat-e promu-e. C'est le moyen le plus simple pour, d'une part, éviter de perdre des promotions et, d'autre part, avoir un bien meilleur équilibre entre disciplines. Dans le cas d'un repyramidage national, les promotions pourraient être réparties selon les disciplines en fonction de leur écart par rapport à la cible de 40 %, et non pas ouvertes au cas par cas au sein de chaque établissement. Ce système national aurait le double avantage de permettre à toutes et tous les MCF de candidater indépendamment de leur établissement d'affectation, et ensuite de favoriser les sections déficitaires en PU. En se basant sur le taux de PU dans chacune des sections CNU en 2021, nous avons calculé, pour chaque groupe CNU, la part qu'il devrait avoir dans le nombre de promotions total pour qu'il atteigne le taux de 40 %. Cette répartition des promotions (en bleu ci-dessous) aurait alors conduit à un plus grand nombre de promotions ouvertes en littérature et langues (groupe 3) et dans le groupe pluridisciplinaire (12), alors que les groupes 1, 6 et 7 ont eu un nombre de promotions non négligeable au vu de la proportion déjà importante de PU. ■



LA DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : UN RISQUE FINANCIER INSUPPORTABLE

La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements de l'ESR est une possibilité ouverte par la loi LRU. Elle consiste en la cession par l'État à un établissement des biens immobiliers qui lui sont affectés ou mis à sa disposition. Elle a débuté par une première vague en 2011 concernant trois universités (Clermont-I, Poitiers, Toulouse-Capitole), pour lesquelles une dotation de vingt-cinq ans a été donnée par le ministère ; elle a été suivie d'une deuxième vague de quatre universités (Aix-Marseille, Bordeaux, Tours et Caen) sans dotation ; une troisième vague est en cours d'examen : elle concernerait à notre connaissance quatre établissements : Centrale-Supélec, Clermont-Auvergne, Rennes et l'université polytechnique Hauts-de-France. C'est la solution envisagée pour pallier les difficultés de financement de l'entretien et de la rénovation des bâtiments universitaires.

Des injonctions émanant de sources diverses (MESR, Cour des comptes ou IGESR) envisagent une dévolution immobilière pour tous les établissements de l'ESR, le dernier rapport de l'IGESR paru la préconisant d'ici dix ans. Pourtant, les établissements sont loin d'être prêts, en raison des inégalités de dotation et de situation territoriale notamment. Le processus de dévolution nécessite en effet un service spécifique à l'immobilier avec de solides compétences – qui sont rares et peu accessibles aux universités si elles n'ont pas les moyens de les rétribuer à l'égal ou presque des salaires du secteur privé –, service qui suppose aussi une infrastructure informatique dont le développement ne va pas de soi. Les subsides manquent cruellement et l'État cherche à se décharger sur les établissements de ses responsabilités en les

engageant à trouver par eux-mêmes les financements nécessaires. Or, si l'on suit l'estimation de la Cour des comptes, il faudrait 7,34 milliards d'euros, par exemple, pour la rénovation énergétique des bâtiments d'ici à 2030 – et cette estimation est basse, France Universités donnant une estimation à 15 milliards d'euros. Deux milliards d'euros sont financés par le plan de relance, le plan Campus et les contrats de plan État-régions (CPER 2021-2027). Trouver les 5,34 milliards d'euros restants supposerait d'augmenter les ressources propres de 130 %, soit les multiplier par 2,3, alors qu'en six ans elles ont difficilement augmenté de 10 % !

Pour pallier ces difficultés de financement, le MESR met en avant des possibilités de recours à l'emprunt par le biais de solutions de tiers-financement, faisant porter un risque financier important sur des budgets déjà largement déficitaires et mettant en danger l'accomplissement des missions de formation et de recherche.

La question de l'immobilier est une question importante : elle conditionne l'accomplissement des missions de formation et de recherche de l'université – et par là les conditions de travail du personnel et les conditions d'études des étudiant-es –, mais aussi l'impact de ces missions sur l'environnement. Pour le SNESUP-FSU, non seulement l'État s'exonère de ses responsabilités et les reporte sur les universités, mais encore il engage ces dernières dans une chasse aux financements en suivant des voies risquées sans qu'une couverture du risque soit possible. La dévolution du patrimoine, horizon souhaité par le ministère pour toutes les universités, aggraverait la situation, notamment pour les universités les moins bien dotées, en creusant encore davantage les inégalités. ■

BUDGET DE L'ESR : LE PRÉCIPICE AUSTÉRITAIRE

A lors que les établissements, sous le couvert d'un accroissement de l'autonomie, ont déjà dû puiser par deux fois dans leur fonds de roulement, la baisse de 500 millions d'euros du plafond prévisionnel de dépenses du budget de la Mires est très inquiétante. D'ores et déjà, la trajectoire de la loi de programmation de la recherche (LPR), qui prévoyait une augmentation de 500 millions d'euros par an, ne pourra pas être tenue. Qui plus est, cette augmentation a été mécaniquement consommée par l'inflation. En outre, dans la mesure où l'État ne finance plus entièrement les mesures salariales qu'il a pourtant décidées et qui ont des conséquences financières sur le budget global des établissements de l'enseignement supérieur, ceux-ci ne parviennent plus à équilibrer leur budget.

Pour le programme 150 « Enseignement supérieur et recherche universitaire » (P150), l'exécution budgétaire 2023 de 15,02 milliards d'euros ne consacre qu'une augmentation de 690 millions d'euros (dont + 143 millions d'euros via la LPR), soit une progression de + 4,84 %, équivalente au montant de l'inflation 2023 (+ 4,9 %). Résultat, selon France Universités, en 2023, sur 63 universités, 27 ont des résultats déficitaires, contre 21 en 2022, et 15 d'entre elles l'ont été les deux années consécutives.

Le budget de la loi de finances initiale (LFI) 2024 prévoyait une augmentation du P150 de 1,83 % par rapport à la LFI 2023, avec + 273 millions d'euros (dont + 144 millions d'euros pour la LPR), mais la loi de finances rectificative de février 2024 a annulé 80 millions d'euros pour ce programme (et - 900 millions d'euros pour l'ensemble de la Mires), ce qui en l'état n'a permis qu'une augmentation du budget des universités de + 1,3 %, soit en deçà de l'inflation prévue cette année, autour de 2,6 %. De plus, les budgets notifiés aux universités n'ont pas abondé l'augmentation de 0,5 % du point d'indice de juillet 2023, ni les 5 points d'indice supplémentaires octroyés à tous les corps de fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024.

Pour le SNESUP-FSU, aux 31,3 milliards d'euros initialement prévus dans le projet de loi de finances (PLF) 2025, il faudrait refuser la baisse de 500 millions d'euros et compenser intégralement l'inflation 2023, soit une augmentation de 800 millions d'euros. À cela, nous revendiquons d'ajouter 2,5 milliards d'euros pour l'encadrement des étudiant-es (1 milliard pour amener les taux d'encadrement de tous les établissements au niveau de la moyenne de leur catégorie, soit 10,5 agent-s pour 100 étudiant-es, et 1,5 milliard

pour créer 100 000 places en licence et 50 000 places en master), 2 milliards d'euros pour la recherche, 2,5 milliards d'euros pour l'augmentation de 10 % du point d'indice et 1 milliard d'euros pour la rénovation immobilière – effort qu'il conviendrait de maintenir pendant cinq ans.

Concernant l'emploi, le SNESUP-FSU estime indispensable la création immédiate de 12 000 postes de titulaire toutes catégories confondues (personnels techniques, administratifs et de bibliothèque, chercheur-ses, enseignant-es-chercheur-ses, enseignant-es), pour permettre de réduire seulement de moitié les inégalités d'encadrement entre établissements (ces créations seraient financées par le milliard d'euros supplémentaire consacré à l'encadrement des étudiant-es), et la mise en place d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires de 6 000 postes par an jusqu'en 2035, ce qui représente un effort supplémentaire de 6,7 milliards d'euros à terme. Soit un budget 2025 de la Mires de 40,6 milliards d'euros, et donc une progression de + 28 % notamment financée pour moitié par une réaffectation du CIR.

On en est bien loin ! Les économies se font en partie sur la contraction des rémunérations des personnels, sur le non-remplacement des départs à la retraite, et sur la réduction des budgets de fonctionnement, dégradant toujours davantage les conditions de travail et d'études. D'autres choix sont possibles ! ■

FINANCEMENT DE L'ESR EN CHIFFRES

- 900 000 euros de coupe budgétaire en 2024.
- En plus des 31,3 milliards d'euros prévus dans le PLF 2025 du gouvernement démissionnaire, le SNESUP-FSU exige :**
- + 1,3 milliard pour retrouver le niveau du budget 2024 augmenté de l'inflation ;
 - + 2,5 milliards pour l'encadrement des étudiant-es (1 milliard pour réduire les inégalités et 1,5 milliard pour ouvrir 150 000 places supplémentaires) ;
 - + 2 milliards pour la recherche ;
 - +1 milliard pour la rénovation immobilière ;
 - +2,5 milliards pour l'augmentation de 10 % du point d'indice ;
- soit + 9,3 milliards d'euros et un budget de la Mires de 40,6 milliards d'euros en 2025.**
- Cela permettrait, dans l'immédiat, la création de 12 000 postes de titulaire toutes catégories confondues, auxquels il faudra ajouter la création de 6 000 postes statutaires par an jusqu'en 2035, pour atteindre dans dix ans un budget de 48,3 milliards d'euros, afin notamment de parvenir aux 2 % du PIB consacrés à la dépense intérieure d'éducation de l'enseignement supérieur (conformément à la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) et 1 % consacré à la recherche publique (conformément à l'engagement de l'État depuis la stratégie de Lisbonne).**

UN SYSTÈME QUI NE TIENT QUE GRÂCE AUX HEURES COMPLÉMENTAIRES ET AUX VACATIONS

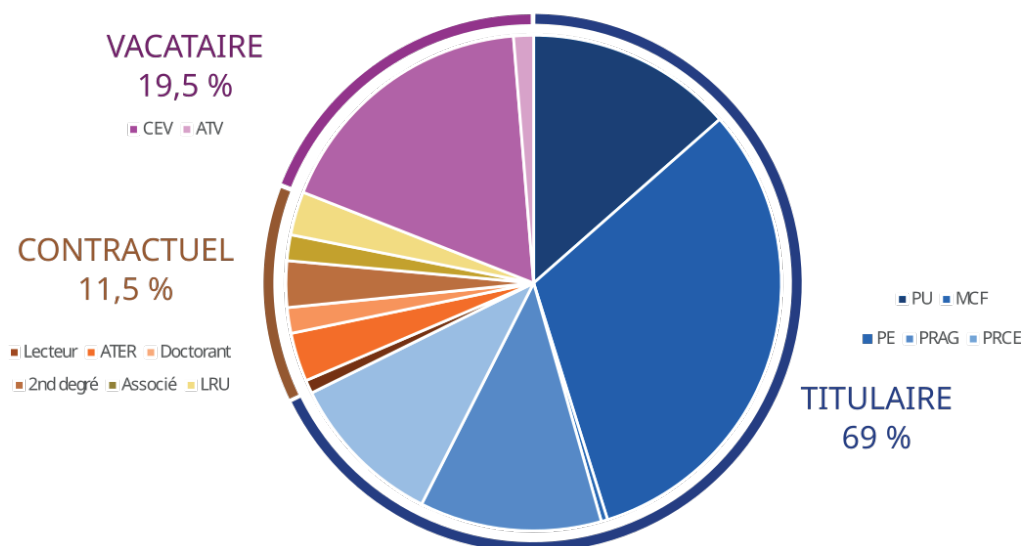
L'augmentation du nombre d'étudiant-es depuis la loi LRU n'a pas été compensée par une augmentation du nombre de postes d'enseignant-es-chercheur-ses (EC) et d'enseignant-es affecté-es dans le supérieur (ESAS). Cette augmentation a été absorbée à la fois par le recours aux vacataires et par les heures complémentaires réalisées par les enseignant-es titulaires, qui représentent chacun environ 5 millions d'heures sur les 26 millions d'heures d'enseignement. Le SNESUP-FSU rappelle que ces heures sont actuellement payées sous le smic horaire.

Les enseignements réalisés par les titulaires représentent toujours plus des deux tiers des heures réalisées. L'explosion des heures complémentaires fait qu'à l'heure actuelle, les enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses font en moyenne l'équivalent de plus d'un tiers de

leur service en heures complémentaires. En heures de travail effectives, cela correspond à une moyenne de quarante-huit heures de travail d'enseignement par semaine, bien au-delà de la limite horaire dans la fonction publique, qui est de quarante-quatre heures. De plus, cette moyenne ne tient pas compte des tâches administratives effectuées par les EC et les ESAS, rémunérées en primes (PRP, PCA et Ripec C2), ce qui amène à une moyenne de 50 heures de travail par semaine.

Les heures complémentaires représentent à l'heure actuelle 17 000 postes d'EC et 4 000 postes d'ESAS, soit plus d'un tiers du nombre de titulaires actuels. Il est temps que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se saisisse de ce problème qui use les personnels en donnant les moyens aux établissements de recruter pour faire face aux besoins. ■

Répartition des heures d'enseignement par catégorie



**Syndicat national de l'enseignement supérieur –
Fédération syndicale unitaire**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis

75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10

WWW.SNESUP.FR

SUIVEZ-NOUS SUR :



WWW.TWITTER.COM/SNESUPFSU



WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU

SNESUP
FSU